

catholique dans la province exerçait sur ses diocésains. Aussi, une lettre de lord Bathurst au général Prevost, en 1813, témoignait qu'on n'était plus au temps où l'on menaçait de traîner l'évêque de Québec devant les tribunaux pour avoir pris le titre qui lui appartenait.

“ Je dois vous informer, ” écrivait lord Bathurst, “ que son altesse royale le prince régent, au nom de sa majesté, veut que désormais les appointements de l'évêque catholique de Québec soient de mille louis par année ; c'est un témoignage rendu à la loyauté et à la bonne conduite du *gentilhomme* qui occupe maintenant cette place et des autres membres du clergé catholique de la province. ”

Deux mois après, le même ministre répondait à l'évêque anglican, qui s'était plaint de ce que le gouvernement reconnaissait deux titulaires du même diocèse : “ Quelle que soit l'opinion qu'on puisse avoir touchant les mesures à prendre pour arrêter le progrès de l'église catholique dans la province, ou pour diminuer la prépondérance qu'elle y a récemment acquise, vous comprendrez comme moi, j'en suis certain, que le temps où les sujets canadiens de S. M. font les plus louables efforts, en défendant la province contre l'ennemi, n'est pas le plus favorable pour introduire des changements qu'ils considéreraient, peut-être à tort, comme restreignant les privilèges de leur église. ” \*

Vers la même époque, le greffier du conseil exécu-

---

\* Lettre du 27 décembre 1813.